

## Accueil des usagers pendant la campagne déclarative

### Message de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin

Depuis le début de la campagne déclarative, les agents de la DDFIP assurent l'accueil des usagers par téléphone et par courriel et leur proposent également la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique.

Après le 11 mai, les réponses aux questions des contribuables continuent d'être délivrées à distance, étant précisé, qu'outre le numéro de téléphone de leur service des impôts des particuliers, qui figure sur leur déclaration, un numéro d'appel national est disponible : **0809 401 401** (appel non surtaxé).

Toutefois, les services des Impôts des particuliers du Haut-Rhin sont en mesure de proposer aux contribuables des rendez-vous physiques pour les cas les plus complexes et de grandes difficultés, depuis le 18 mai. Celui-ci sera offert après un premier contact téléphonique qui n'aura pas été en mesure de répondre à leurs questionnements.

Par ailleurs cette année, une nouvelle étape est franchie pour simplifier la vie des usagers en leur permettant, si possible, de ne plus déposer leur déclaration, dès lors que l'administration dispose de toutes les informations nécessaires à la taxation de leurs revenus. Si l'utilisateur est éligible, il a juste à vérifier les informations que l'administration porte à sa connaissance : si toutes les informations sont correctes et complètes, il n'a rien d'autre à faire. Sa déclaration de revenus sera automatiquement validée.

Si l'utilisateur a des modifications à y apporter, il est invité à déclarer en ligne ! C'est simple, rapide et totalement sécurisé ! Le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) propose des pas à pas pour chaque situation. Cette année vous pouvez déclarer en ligne jusqu'au 11 juin 2020.